

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## FACHEUSE MÉTHODE

Naguère, un de ces honnêtes et laborieux ouvriers des champs, comme on en rencontre tant dans nos campagnes, me demandait comment il se fait que le budget des dépenses de la France aille en augmentant chaque année, alors que tous les services administratifs restent les mêmes ou à peu près, et que le chiffre de la population demeure stationnaire ?

La seule réponse à faire, c'était que l'on gaspille de plus en plus l'argent des contribuables, en dépensant sans compter, en créant à tort et à travers des emplois nouveaux, des sinécures complètement inutiles et en perpétuant des abus qui devraient être supprimés depuis longtemps.

La routine, la sainte routine continue, comme par le passé, à régner en souveraine dans toutes les branches de notre administration, à la grande satisfaction des bureaucrates qui sont de plus en plus tout-puissants et imposent leurs volontés au gouvernement et aux Chambres, car il ne se passe pas de jour que nous n'ayons des preuves manifestes que c'est la bureaucratie qui gouverne le pays.

On a créé, il y a quelques années, un ministère des colonies. Nous ne rechercherons pas si cette création était bien utile, ni si le besoin s'en faisait sentir. Ce qui est certain, toutefois, c'est que nombre de personnes qui sont au courant des choses de la politique et de l'administration affirment, avec preuves à l'appui, que nos colonies étaient mieux administrées avant la création de ce ministère.

Il est une chose que l'on ne saurait nier ; c'est que cette création d'un rouage nouveau dans la machine administrative déjà trop compliquée, a imposé au pays de nouvelles charges dont il se serait fort bien passé, car elle a eu pour conséquence immédiate d'augmenter le nombre des emplois et des fonctionnaires et, partant, le chiffre du budget des colonies.

Ce budget s'élève, pour l'année 1899 au chiffre respectable de près de 88 millions, ce qui, soit dit en passant, constitue pour nous autres, Français, une charge de 2 fr. 30 par tête.

Et qu'est-ce que ces 88 millions rapportent à notre commerce ?

Ils lui ouvrent un débouché de 118 millions.

Eh bien ! ce n'est vraiment pas la peine de tant dépenser pour obtenir un si piètre résultat.

Ce n'est pas de cette sorte que le gouvernement anglais comprend et pratique la politique coloniale.

L'Angleterre, dit le rapporteur du budget, affecte à son immense empire colonial un budget annuel de 45 millions et demi, quoique ses établissements lui achètent pour 1 milliard 955 millions de produits. C'est-à-dire que les Anglais dépensent à peu près deux fois moins que nous pour un résultat quinze fois meilleur.

On se demande s'il est conforme au bon sens, à la logique et à l'intérêt de la nation que les contribuables français se trouvent ainsi surchargés du fait de la politique colo-

niale ; que ce soient eux qui subviennent aux besoins de ces pays lointains ?

Evidemment non. Si les colonies ne servent qu'à grever outre mesure le budget de la métropole et à l'appauvrir, ce n'est vraiment pas la peine de créer un empire colonial et d'y ajouter sans cesse de nouveaux territoires.

Ainsi, à Madagascar, notre budget colonial alloue 1.800.000 francs comme subvention au budget local, et 23.381.000 francs comme crédits d'occupation militaire. Nous allouons à la Martinique une subvention de 502.000 francs ; à la Guadeloupe 577.000 francs ; à la Réunion 511.000 francs ; et ainsi de suite pour les autres colonies.

Ce n'est pas ainsi qu'agit l'Angleterre ; elle ne sacrifie pas les intérêts de la métropole à ceux de ses colonies, aussi en tire-t-elle un meilleur parti que nous. Les possessions lointaines lui rapportent, tandis que les nôtres nous sont onéreuses et ne profitent qu'aux étrangers.

C. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 février 1899

Les poursuites contre M. Tourgnol ne sont pas autorisées. On reprend ensuite la discussion du budget de 1899.

Plusieurs articles du budget des Travaux publics sont votés.

La suite est renvoyée à la prochaine. M. Salis demande à la Chambre de nommer jeudi dans ses bureaux une commission de vingt-deux membres, chargée d'examiner la réforme des boissons.

M. Fouquet demande le renvoi de cette question à la commission des réformes fiscales.

Après des observations de divers orateurs qui se prononcent les uns pour, les autres contre la nomination d'une commission spéciale, le projet de loi est renvoyé à la commission des réformes fiscales.

On renvoie à la même commission diverses propositions ayant trait au sucrage des vins. Séance demain.

Séance du 8 février 1899

M. Sembat demande à interpeller le gouvernement sur l'appel fait par le procureur de Château-Thierry, contre le jugement du tribunal correctionnel de cette ville qui a acquitté un individu poursuivi pour mendicité.

Renvoyé à un mois. Une demande de poursuites contre un député est renvoyée aux bureaux.

On reprend ensuite la discussion du budget du commerce. De nombreux articles sont votés après discussions très calmes sur quelques amendements.

M. Renault-Morlière dépose le rapport de révision.

Le rapport sera distribué demain. La discussion est fixée à vendredi.

## Sénat

Séance du 7 février 1899

On discute l'interpellation de M. Baudens au sujet du fonctionnement des conseils de révision.

M. Baudens demande que les conseils de révision examinent les conscrits plus sérieusement. Après une réponse du ministre de la guerre qui donne en partie satisfaction à l'interpellateur, l'incident est clos.

Le Sénat reprend alors la suite de la discussion du projet de loi modifiant la loi du 25 ventôse an XI sur la suppression des offices et le recrutement des candidats notaires.

M. Guérin, rapporteur, fait connaître que la commission a examiné les amendements de MM. Chovet et Dufoussat, qui lui

avaient été renvoyés par le Sénat. Elle présente un système qui concilie le texte primitif avec des modifications proposées dans ces amendements et donne satisfaction aux observations qui avaient été présentées par MM. Cazot et Volland.

Ce projet a pour but d'améliorer la moralité et le recrutement des notaires ; il supprime les petits offices. Le nombre des notaires par canton ne serait plus que d'un, et que les suppressions d'offices ne seraient effectuées que par la mort, la démission ou la destitution.

La commission trouve cette mesure trop radicale. Elle a réduit le cas de suppression ; elle a décidé que le minimum de deux notaires par canton ne serait plus que d'un, et que les suppressions d'offices ne seraient effectuées que par la mort, la démission ou la destitution.

La seconde partie du projet augmente les garanties de moralité et de capacité demandées aux aspirants notaires. Le stage sera uniformément de six ans, dont deux années au moins comme maître clerc. Pour arriver à ce grade, l'aspirant devra passer un examen devant la chambre des notaires. Il ne pourra être investi des fonctions de notaire qu'après avoir subi avec succès un examen professionnel et avoir fourni un certificat constatant la durée de stage et de moralité.

Le Sénat approuvera sans doute ces améliorations de détail apportées à la loi de ventôse sans en altérer les grandes lignes et l'esprit. (Très bien ! très bien !)

Après quelques observations du garde des sceaux et de M. Dufoussat, l'article 9, avec sa nouvelle rédaction, est adopté.

L'article 11 est ensuite adopté, ainsi que les articles 31 et 32.

Les articles 35 et 36 sont également adoptés. L'article 37 est voté avec une addition demandée par M. Talou.

Les derniers articles du projet sont adoptés et le Sénat décide qu'il passera à la deuxième délibération.

Prochaine séance jeudi.

## LES DEUX ABBÉS

Sous ce titre, nous trouvons dans l'*Autorité* le curieux article suivant :

Les deux abbés dont nous voulons parler sont les deux abbés députés Gayraud et Lemire.

Encore une fois, nous estimons qu'ils sont de trop au Palais-Bourbon, et que ni le prestige de la soutane, ni les intérêts catholiques ne gagnent à leur présence sur les bancs de la Chambre.

Tout au contraire, leur apparition à la tribune déchaîne des colères, des injures, des quolibets qui nous font mal au cœur, à nous qui ne comprenons le prêtre qu'entouré de respect et de vénération.

Je me disais cela, l'autre jour, à cette triste séance du 31 janvier, où les deux abbés sont intervenus d'une façon malheureuse et dont j'avais eu la discrétion de ne pas parler, ne voulant pas être le premier, dans la presse, à faire entendre des paroles de critique.

Mais plusieurs journaux catholiques ont protesté et, parmi eux, la courageuse et indépendante *Vérité*, qui a relevé une phrase vraiment inconsciente de M. l'abbé Lemire et il ne nous est plus permis de nous taire.

Néanmoins, nous tenons d'abord à établir une distinction nécessaire entre les deux abbés.

Car une comparaison sans restrictions et sans nuances serait injuste et injurieuse pour l'abbé Lemire.

L'abbé Lemire jouit, parmi ses collègues de droite et de gauche, d'une estime générale.

On le sent franc, sincère.

J'ajouterai qu'il a un rayonnement sympathique que je subis, moi tout le premier, qui me retient, alors même que je répro-

nergiquement et son langage et son attitude

De l'abbé Gayraud, je n'en dirai pas autant.

Nombre d'entre nous, qui se souviennent de ses aventures multiples, lui tournent le dos et ne lui font l'honneur ni de la conversation, ni du salut.

Il n'y a pas, d'ailleurs, plus maladroit que lui.

On levait les épaules, l'autre jour, à droite comme à gauche, quand après avoir réclamé 3 millions 439.700 francs de plus en faveur des desservants et des petits vicaires, il abaissait ce crédit à la somme de CENT FRANCS, sous prétexte de consacrer le principe d'une augmentation de traitement.

Il fut houspillé un peu de tous les côtés, ce qui est le sort de ceux qui ne sont pas assez républicains pour les vrais républicains et pas assez conservateurs pour les vrais conservateurs.

Descendant piteux de la tribune et passant près de moi en regagnant sa place, il grommela d'une voix furieuse : « Merci, messieurs de la droite ! »

Je ripostai ironiquement : « Il n'y a pas de quoi, monsieur l'abbé ! »

Ce qui n'empêche pas l'informateur parlementaire d'un des meilleurs journaux du Sud-Ouest d'écrire que « la droite fait une ovation à l'orateur » et qu'il reçoit « de nombreuses félicitations ».

Nous espérons que notre confrère et ami du Sud-Ouest, qui se reconnaît, voudra prier son informateur d'être plus exact sur le degré de considération dont jouit M. l'abbé Gayraud parmi ses collègues.

N'empêche que M. l'abbé Lemire est bien autrement dangereux.

L'abbé Gayraud ne l'est pas, parce qu'il ne compte pas.

Et l'abbé Lemire est dangereux par ses qualités de droiture et de probité naturelles.

Il l'est à la façon des rêveurs, des illuminés.

Décidément, nous persévérons de plus en plus dans cette conviction déjà ancienne, que la place d'un prêtre n'est pas à la Chambre des députés.

Il est bafoué, conquis, et, sur les questions religieuses elles-mêmes, il a moins d'autorité que le dernier des laïques ; les francs-maçons lui reprochant insolentement de faire « son métier », lorsqu'il proclame sa Foi et défend son Dieu.

Et on se prend à regretter que les évêques de France n'aient pas, comme les évêques de Belgique, le sentiment exact du mal que peuvent causer, fût-ce sans le vouloir, des prêtres dévoyés dans la vie publique.

Ces dernières lignes sont d'une rigoureuse exactitude et nous voilà pour une fois complètement d'accord avec le directeur de l'*Autorité*. Les prêtres qui se lancent dans la politique font toujours de très mauvais députés. L'église y perd et la Chambre n'y gagne pas.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

L'exploitation des enfants

Les abus qui se commettent tous les jours dans certains milieux où l'on exploite les enfants, ont éveillé l'attention du ministre de l'instruction publique.

Une inspection faite à l'improviste dans plusieurs écoles, a permis de constater que cette exploitation existe sur une grande échelle dans plusieurs faubourgs parisiens. La pâleur des enfants, leur mauvaise mine, leur chétivité tenait à ce que ces enfants avaient des engagements avec des théâtres

ù ils tenaient la nuit des emplois de figurants, de comparses ou d'auxiliaires.

Non seulement ces enfants sont exposés à être bientôt pervertis dans ces milieux malsains, mais leur santé physique est vite ébranlée car on leur fait absorber des drogues alcoolisées pour les tenir éveillés.

Quand ils rentrent chez eux, à deux heures du matin, ils sont accablés de fatigue et le lendemain, s'ils se rendent en classe, ils sont courbaturés, dégoûtés de l'étude et ils peuvent exercer une fâcheuse influence sur leurs camarades.

Il existe une loi de 1894 qui défend ces exhibitions et comme toutes les lois elle est faite dans un but excellent et elle tend à soustraire la santé des enfants à des influences néfastes.

Le ministre a donc été bien inspiré de prendre des mesures pour faire appliquer cette loi et mettre un terme à de regrettables abus. Il a donné à la police et à la gendarmerie des instructions pour que de pareils abus soient sévèrement réprimés aussi bien à Paris que dans les départements.

**Le rôle nouveau des instituteurs**

Un journal pédagogique, la *Revue de l'enseignement primaire*, 15, rue de Cluny (Paris) directeur Baudéan, invite ses lecteurs à répondre à la question suivante : *Comment faut-il refondre la loi de 1895 pour qu'elle assure aux instituteurs le traitement qu'ils méritent pour la tâche nouvelle qu'ils ont assumée et quels sont les principes de cette loi qu'on pourrait conserver ?*

Si le *Journal du Lot* reçoit des études intéressantes sur la question ci-dessus, il se met à la disposition de ses correspondants pour faire parvenir à M. Baudéan, avant le 15 mars prochain, les travaux qui auront été adressés.

UN AMI DU PROGRÈS.

**L'affaire Dreyfus**

**Le procès Urbain Gohier**

On sait que l'affaire Urbain Gohier viedra probablement le 13 mars devant la cour d'assises de la Seine. M. Jaurès, qui avait sollicité du président Bonnet, l'autorisation de plaider pour M. Gohier, s'est vu refuser cette autorisation.

**La requête d'Esterhazy**

Parmi les affaires inscrites au rôle de la chambre criminelle pour les audiences des 9, 10 et 11 février, figure la requête en suspension légitime du commandant Esterhazy, contre M. Bertulus, juge d'instruction.

Le rapport sera fait par M. le conseiller Accarias ; M<sup>e</sup> Sauvel soutiendra la requête.

**M. Laguerre et Esterhazy**

M. Georges Laguerre déclare qu'il n'a pas, comme on le raconte, été intermédiaire entre M. Ch. Dupuy et Esterhazy, à la maison de santé des frères de Saint-Jean-de-Dieu.

**Lanterne Magique**

**Le Facteur**

Là-bas, sous la verte ramure,  
Où la feuille des arbrisseaux  
Fait entendre son gai murmure,  
Pareil au doux bruit des ruisseaux,

Hiver, Été, Printemps, Automne,  
Un voyageur toujours pressé  
Passe paisible et monotone  
Sur le sol dur ou verglassé.

Sur la route, son chien fidèle  
Le suit avec docilité,  
Car il est un vivant modèle  
De grâce et de sécurité.

A son devoir, et sans relâche,  
Toujours présent est le Facteur.  
Salut donc à sa noble tâche,  
Salut courageux serviteur.

Doux ornement de la colline,  
Verdoyants tapis de gazon,  
Sentiers où fleurit l'aubépine,  
Là se borne son horizon.

Chaque matin, dès que l'aurore  
A l'Orient vient resplendir,  
Sous le brouillard qui s'évapore,  
On voit le Facteur s'ébaudir.

Honneur donc à ta vigilance,  
Courageux soldat du devoir ;  
Méprisant l'âpre somnolence,  
Fuis toujours son fatal pouvoir.

Soit pour la brune ou pour la blonde,  
Toujours avec sécurité,  
Par toi tous les secrets du monde  
Conservent leur intégrité.

AR. LETUR.

**INFORMATIONS**

**Rendement des Impôts**

L'administration des finances vient de publier le rendement des impôts et revenus indirects ainsi que des monopoles de l'Etat, pendant le mois de janvier 1899.

Les résultats accusent une plus-value de 7 millions 908,100 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 323,400 fr. par rapport à la période correspondante de 1898.

**M. Constans**

M. Constans, ambassadeur de France, présentera aujourd'hui ses lettres de créance au sultan.

**La mort de M. de Chambrun**

Le comte Aldebert de Chambrun, le généreux sociologue, fondateur du Musée social, est mort mardi à Nice.

M. de Chambrun était âgé de 78 ans.

**Le Lieutenant Jacquin**

On mande de Chaumont :

Le lieutenant Jacquin qui a capturé Samory, est arrivé, mardi, à Wassy, sa ville natale. Une magnifique réception lui a été faite.

Le lieutenant Jacquin était accompagné de son frère, capitaine ; il a été accueilli aux cris de : « Vivent les Jacquin ! Vive l'armée ! » La musique jouait la *Marseillaise* et une fillette a offert un bouquet à Jacquin.

Le maire de Wassy a dit au lieutenant combien la ville était fière de le compter parmi ses enfants.

Le président de l'Association des anciens élèves du collège a également prononcé un discours.

Le cortège s'est ensuite mis en marche, et une foule nombreuse a conduit le lieutenant Jacquin chez son père, pendant que la musique jouait la *Marseillaise* et l'Hymne russe.

Un banquet par souscription a eu lieu, lundi en faveur du lieutenant Jacquin.

**Cyclone à Madagascar**

M. Guillain, ministre des colonies, vient d'être informé qu'un violent cyclone s'est abattu sur Madagascar dans la nuit de samedi à dimanche.

La région de Majunga a été particulièrement éprouvée. Les nouveaux bâtiments de la résidence se sont effondrés.

Les communications se trouvent interrompues entre la côte occidentale et Tananarive. Les dégâts matériels seraient assez importants ; mais il n'a pas été signalé d'accident de personne.

**Samory**

M. Guillain, ministre des colonies, vient d'être informé par le gouverneur général de l'Afrique occidentale que Samory, complètement guéri de la blessure qu'il s'était faite en essayant de se suicider, a été embarqué avec ses compagnons de captivité, à bord du *Tibet*, pour être transporté du Sénégal au Congo, où il sera interné.

**Aux Philippines**

On mande de New-York :

Une dépêche de Manille publiée ici annonce que les pertes des Philippines sont évaluées à quatre mille hommes.

**Un crime odieux**

On mande de Lille :

Le jeune Foveau, disparu depuis dimanche dernier, pendant les heures du patronage tenu par les frères de la doctrine chrétienne de la rue de la Monnaie, et qui était introuvable, malgré les fouilles et les perquisitions faites dans l'établissement et dans le canal qui y est attenant, a été retrouvé hier matin, dans l'établissement, étranglé et souillé.

L'émotion causée par cette découverte fait ici l'objet de tous les commentaires.

Un frère a été arrêté.

**Exécution capitale**

Hier a eu lieu, à Remiremont, l'exécution capitale de Zuckermeyer, condamné à mort pour assassinat et viol de la petite Gully.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Conseil d'hygiène**

Le conseil d'hygiène de l'arrondissement de Cahors s'est réuni mardi dernier à 3 heures du soir, à l'hôtel de la préfecture, sous la

présidence de Dauchez, secrétaire général.

Etaient présents : MM. les docteurs Caviole et Clary, Moreau, Médecin-major au 7<sup>e</sup> de ligne ; Quercy, professeur départemental d'agriculture ; Feyret et Magot, pharmaciens ; Imbert, chef de division.

Le conseil a statué sur les affaires suivantes :

1<sup>o</sup> Avis favorable est donné à l'ouverture des écoles privées de filles de Livernon et Salviac et à l'école mixte de Cénévières ;

2<sup>o</sup> Avis favorable est donné à la demande du sieur Planavergne, de Cahors, tendant à l'autorisation d'établir une fabrique d'eau gazeuse ;

3<sup>o</sup> M. le maire de Saint-Laurent (Montcuq) expose qu'aux époques de grande sécheresse les eaux du Lindou sont détournées de leur cours naturel par un barrage de dérivation alimentant un moulin, ce qui met le lit du ruisseau à sec et provoquerait des émanations malsaines de nature à compromettre la salubrité du village de Lohmie.

Un rapport de M. l'ingénieur constate que le ruisseau étant formé de bancs de rochers et de gravier, contient peu de matières végétales pouvant produire des exhalaisons mauvaises, et qu'il se trouve, d'ailleurs, dans les mêmes conditions hygiéniques que tous les ruisseaux en été.

Le conseil émet l'avis de ne pas détourner le cours actuel du ruisseau du Lindou, le dessèchement de ce cours d'eau n'ayant pu provoquer les épidémies constatées dans le village de Lohmie.

**Congès du Carnaval**

Toutes les écoles primaires du département du Lot vaqueront dimanche, lundi, mardi et mercredi. Les classes recommenceront le jeudi matin, à l'heure habituelle.

**Les nouvelles Voitures à couloir sur le chemin de fer d'Orléans**

Les personnes qui ont voyagé entre Paris et Bordeaux dans les rapides du chemin de fer d'Orléans, connaissent les confortables voitures à couloir qui entrent dans la composition de ces trains.

En vue d'étendre les avantages offerts au public par ce genre de voiture, la Compagnie d'Orléans vient d'en faire de nouvelles applications sur ses autres grandes lignes.

Les trains express auxquels cette mesure vient d'être appliquée sont au nombre de 10, savoir :

- 2 express sur la ligne de Paris à Nantes ;
- 2 — — de Paris à Quimper ;
- 2 — — de Paris à Limoges ;
- 2 — — de Paris à Toulouse ;
- 2 — — de Paris à Tours ;

indépendamment des 2 rapides de la ligne de Paris à Bordeaux, déjà pourvus depuis plusieurs années.

Le couloir de chaque voiture, non seulement permet de circuler d'un compartiment à l'autre, mais encore donne accès à un cabinet de toilette avec water-closet.

Ajoutons que la plupart de ces voitures sont déjà pourvues de l'éclairage électrique, dans les compartiments, couloirs et cabinets.

**CAHORS**

**Au Sénat**

C'est avec plaisir que nous lisons au *Journal Officiel* du 8 février, que notre sympathique sénateur, M. Talou, a pris part, mardi, à la discussion du projet de loi portant modification à la loi sur le notariat.

A propos de l'article 36, ainsi conçu :

« Le temps de travail ou de stage sera de six années entières non interrompues, dont deux au moins en qualité de premier clerc », M. Talou a demandé s'il n'entraînait pas dans la pensée de la commission d'insérer dans cet article une disposition portant que les cas de force majeure, notamment le service militaire, ne seront pas une cause d'interruption du stage. — Satisfaction a été donnée à notre honorable sénateur.

Sur l'article 37 ainsi conçu :

« Les membres des tribunaux civils ou des cours, les avoués et les avocats ayant au moins deux ans d'inscription au tableau, les receveurs et les agents supérieurs de l'enregistrement pourront être admis aux fonctions de notaire, en vertu d'une dispense expresse du garde des sceaux, en justifiant d'une année de stage dans une étude de notaire, d'une classe égale à celle à laquelle aspire le candidat ».

M. Talou dépose l'amendement suivant :

Après les mots :

« Les agents supérieurs de l'administration de l'enregistrement »

Ajouter :

« Les greffiers en chef des cours et tribunaux civils, licenciés en droit, ayant exercé leurs fonctions pendant cinq ans au moins. »

Cet amendement a été accepté par la commission et le Sénat.

Enfin, à propos de l'article 42, M. Talou présente l'observation suivante :

« ... Je ne vois pas très bien. Messieurs, dit-il, comment sera composée la commission d'examen dans les départements qui n'auront que trois arrondissements. Au dernier paragraphe de l'article 42, il est dit que la commission sera composée :

• Du président ou du syndic de la chambre des notaires du chef-lieu du département, lequel en aura la présidence, d'un notaire désigné par chacune des chambres des autres compagnies du département et d'un agent supérieur de l'enregistrement désigné par le Directeur, sans toutefois que cette commission puisse compter moins de cinq membres.

• Lorsque le département n'aura que trois arrondissements, le quatrième membre sera l'agent supérieur de l'enregistrement, mais le cinquième membre, je ne le trouve pas »

Le rapporteur dit, que dans ce cas, les chambres de notaires nommeront deux délégués au lieu d'un.

M. Talou : Il faut le dire dans l'article.

M. le Président : La commission tiendra compte de ces observations dans le texte qu'elle présentera en 2<sup>e</sup> délibération....

**Ligue républicaine**

Le Comité de la Ligue républicaine a l'honneur de prier les personnes qui ont bien voulu se charger de recueillir les adhésions républicaines, de faire parvenir d'urgence au Président de la Ligue, les listes qui leur ont été envoyées.

Dès que ces listes auront été reçues par le bureau, il sera procédé à la formation définitive des Comités communaux et cantonaux.

*Pour le Comité :*

DELPORT,  
Conseiller général, Vice-Président.

**Conférence de M. Le Bret**

La causerie bi-mensuelle de M. Le Bret aura lieu samedi prochain à 8 heures 1/2 précises.

Sujet : *L'éducation des jeunes filles. — Les droits des femmes.*

**Conférence**

M. Zarembo, professeur agrégé de mathématiques et docteur ès-sciences, a fait mardi, à la mairie, une conférence sur le tracé graphique de la marche d'un phénomène naturel.

Le distingué professeur nous a montré par quelques exemples, comment on pouvait déterminer la courbe d'un phénomène naturel et l'utilité de ces courbes au point de vue industriel.

Bien que très savante, cette causerie a intéressé le public qui a applaudi le conférencier.

— La prochaine causerie sera faite par M. Nadaud, professeur de rhétorique.

**Cours d'adultes**

A l'occasion des congès du carnaval, le patronage des jeunes filles (Ecole de la place Thiers), et les cours d'adultes (Ecoles de la rue du Lycée et du Vieux-Palais), sont suspendus pendant la semaine du 12 au 18 février.

**Aux pères de famille**

La Société des Sauveteurs du Lot adresse aux pères de famille l'appel suivant :

Le Conseil d'administration des *Sauveteurs du Lot* a eu le regret de constater un certain ralentissement dans la fréquentation des cours de gymnastique et d'escrime.

Les jeunes gens, soldats de demain, n'ignorent pas cependant que les exercices qui développent à un très haut degré les forces physiques, constituent la meilleure préparation aux fatigues de l'état militaire, et mettent en quelque sorte ceux qui les pratiquent à l'abri des maladies qui déciment la jeunesse appelée sous les drapeaux.

Les parents, aimant réellement leur famille, assument une lourde responsabilité en ne veillant pas à ce que leurs enfants acquièrent, avant leur incorporation, le maximum de forces dont ils sont susceptibles.

Que tous sachent bien que le jeune soldat ayant fréquenté une école de gymnastique où on lui a inculqué l'amour de la Patrie et appris la discipline, l'obéissance et la camaraderie, arrive au régiment dans les meilleures conditions. — Les fatigues inhérentes aux débuts de la vie militaire, ne comptent pas pour lui. Par son endurance et son esprit de discipline, il ne tarde pas à conquérir l'estime et l'amitié des chefs.

La Société des Sauveteurs qui, dans un sentiment de patriotisme, a pris en main l'éducation physique de la jeunesse caduroienne, fait un appel pressant aux pères de famille, et il les engage, dans l'intérêt même de leurs enfants, à les faire inscrire immédiatement.

Les cours de gymnastique ont toujours lieu dans la salle de la rue Jean-Caviole, les lundis, jeudis et samedis, de 8 heures 1/2 à 10 heures du soir, sous la direction de M. Gleye, professeur de gymnastique au Lycée Gambetta.

Les cours d'escrime sont professés dans le même local et aux mêmes heures, les mercredis et vendredis, par M. Dozières, maître d'armes au 7<sup>e</sup> de Ligne.

Enfin, le dimanche, de 8 à 10 heures du matin, il sera fait un cours spécial de gymnastique aux enfants de moins de 10 ans.

A partir de ce jour, les absences non justifiées des élèves aux exercices de gymnastique et d'escrime, seront signalées régulièrement aux parents.

Si comme nous n'en doutons pas, par leur assiduité aux cours, les élèves secondent les efforts de leurs excellents professeurs, la Société offrira au public de Cahors deux fêtes par an.

En outre, elle se rendra annuellement à la fête-concours de l'Association des Sociétés de gymnastique du Midi.

Le Président des Sauveteurs,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
GIRAUDIES-CAPDEVILLE.

Réserve

Est nommé au grade de chef de bataillon de réserve, au régiment d'infanterie de Cahors, M. Chazot, capitaine au corps.

Vélo-sport cadurcien

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu vendredi prochain, 10 février, à 8 h. 1/2 du soir, au siège du club (café Tivoli).

Ordre du jour : 1. Compte rendu de la commission du bal ; 2. Fixation de la date des courses ; 3. Questions diverses.

Société de secours mutuels

L'assemblée générale des membres de la Société de secours mutuels de Saint-Vincent-de-Paul, aura lieu dimanche prochain à 8 heures 1/2 du matin à la mairie.

Théâtre

Samedi 11 février

La troupe du théâtre municipal de Mon-

tauban donnera, samedi prochain, sur notre scène

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

opéra comique en 3 actes, par MM. Ferrières et Prével, musique de Varney.

Le spectacle commencera par

APRÈS LE BAL

comédie en 1 acte, de MM. Siraudin et Delacour.

Samedi 18 février

Nous allons revoir l'excellente troupe Saint-Omer dont M. Charletty, l'impresario connu et estimé dans notre ville, s'est assuré le titre et son étoile Madame J. Saignard. Il continue la tradition de toujours donner des spectacles hilarants.

Aussi suffira-t-il d'annoncer le titre des pièces pour être convaincu que samedi notre théâtre sera trop petit. De plus Madame Saignard nous gratifiera d'un intermède de chansons nouvelles et nous savons tous que dans cet art elle excelle. Le spectacle commencera par *le Sursis*, comédie en 3 actes et sera terminé par *Sous-préfet de Château Bujard*, comédie en 3 actes de Gaudillot. Au deuxième acte de cette pièce et après *la marche des cocottes*, nous entendrons la gracieuse divette dans les meilleurs morceaux de son répertoire.

Hier a eu lieu la représentation de la *Bande à Fifi*, devant une salle à moitié vide.

La troupe n'était pas trop mauvaise, mais la pièce....

Oh ! quelle pièce !... n'insistons pas !....

Musique du 7<sup>me</sup> de Ligne

PROGRAMME DES 9 ET 12 FÉVRIER 1899

De 2 h. à 3 h. (*Allées Fénélon*.)

Le Roi des Mers (Allegro)	Gurtner
L'Arlésienne (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> suites)	Bizet
Gwendoline (Prélude)	Chabrier
Polka des Baisers	Musard

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 au 9 février 1899

Décès

Beyrières, Marceline, robeuse, 52 ans célibataire, rue des Elus, 5  
Fournié, Antoine, négociant, 54 ans, boulevard Gambetta.  
Noyer, Victor, facteur des Postes en retraite, 71 ans, rue Lastié, 27.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — M. Moulet, surnuméraire de l'enregistrement à Vendôme (Loir-et-Cher), est nommé au même titre à Figeac.

CAJARC. — Tirage au sort. — Le tirage au sort a eu lieu à Cajarc, le 6 février, à une heure du soir. 54 jeunes gens y ont pris part. Le n° 1 est échu à un jeune homme de

Gréalou, et le n° 54 à un garçon de la commune de Saint-Jean-de-Laur.

Arrondissement de Cahors

LABASTIDE-MURAT. — Foire. — La foire du 4 février à Labastide-Murat, était très belle et d'une grande importance. Le foirail aux bœufs était exceptionnellement bien garni. Les transactions ont été très nombreuses, aux prix cependant des foires précédentes.

Le prix des bêtes à laine n'avait pas subi de modification.

Les porcs gras se vendaient de 50 à 55 fr. le quintal poids vif.

Les porcelets étaient très chers.

Le blé de 13 à 15 fr.

L'avoine 6 fr.

La volaille 0,60 la livre.

Les œufs 0,80 la douzaine.

SOULOMÈS. — Incendie. — Lundi à 1 heure du matin, le feu s'est déclaré dans une grange appartenant à M. Marcouly, au Cayré, commune de Soullomès. Sans le secours de la population, rien n'était sauvé, tandis que le bétail et la maison ont été préservés. Les pertes sont importantes.

Il y a assurance.

BULLETIN FINANCIER

Quelques réalisations aux cours avantageux de la Bourse d'hier provoquent dès l'ouverture un certain mouvement de réaction qui ne tarde cependant pas à disparaître et la deuxième partie de la séance se termine par une reprise sensible sur l'ensemble des valeurs.

Le 3 0/0 finit à 102,87, le 3 1/2 à 104 et l'amortissable à 101,40.

Nos établissements de crédit se ressentent également de l'influence qui pèse sur le marché dès l'ouverture ; mais ils se remettent facilement et finissent à peu de chose près à leurs cours précédents. La Banque de France se négocie à 3,810, la Banque de Paris à 975. Le Crédit Foncier vaut 752, le Crédit Lyonnais 895, le Comptoir National d'Escompte 592 et la Société générale 572.

Le Suez est en légère réaction à 3,598.

Les rentes étrangères qui avaient un instant fléchi reprennent aussi. L'Italien vaut 94,75, l'Extérieure 53,45. La rente turque fait 24. La Banque Ottomane cote 598. Les deux Russes 3 0/0 1891 et 1896 sont fermes à 95,35.

Parmi les valeurs qui se négocient sur le marché en banque, les actions de la Mode Nationale se traitent à 131, les Biscuits Olibet à 143 et les chaussures françaises à 163.

Les actions du chemin de fer de Toulouse à Boulogne-sur-Gesse sont cotées 485, elles détachent en mars prochain un coupon semestriel de 10 fr.

Les actions de la Compagnie du chemin de fer d'Andelot à Levier sont demandées avec prime de 25 fr. sur leur cours d'émission.

**OUTILLAGE**  
INDUSTRIEL D'AMATEURS  
MACHINES & OUTILS MACHINES à DÉCOUPER  
DE TOUTES SORTES TOUS et Accessoires  
pour la Mécanique et les Menuiseries  
Outils Français, Anglais et Américains pour tous usages.  
TARIF-ALBUM, franco : 0,75. TARIF-ALBUM, franco : 0,75.  
Les deux Tarifs 60 Pages, 130 Gravures, Franco : 1,25.  
A. TIERSOT, Constructeur B<sup>e</sup>, 16, Rue des Gravilliers, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 c. — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

LE

DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

DEUXIÈME PARTIE

Le procès

V

Quelle idée !

— Ne suis-je pas l'ennemi, le rival !

Monsieur de Millanges sursauta.

— N'allez pas vous imaginer cela, dit-il vivement ; si je pouvais supposer qu'un pareil soupçon eut pu traverser sa cervelle... Non, non, ne vous forgez pas de telles chimères... Savez-vous que ce serait très grave, une telle calomnie même en esprit !

Et l'ancien magistrat paraissait tout agité.

— Je vais lui parler, reprit-il... Et si cela était, je me chargerais de lui redresser l'entendement, car cela dépasserait les bornes des choses permises.

— Je serais si heureux, fit Henri Soulac avec componction, d'être mieux jugé par elle, de faire quelque chemin dans son cœur.

Et il pensa :

— Voilà le père en garde ! Sa fille m'accuserait tout haut maintenant qu'il serait le premier à me défendre.

M. de Millanges lui prit la main.

— Comptez sur moi dit-il. Je vais avoir avec Ariane une explication sérieuse et décisive.

Et l'ancien magistrat appuya sur le dernier mot d'une façon significative.

Pourtant ses inquiétudes n'étaient pas dissipées. En chemin il se rappela l'attitude qu'avait eue à l'audience son complice, le misérable Tartas, l'homme qu'il détestait le plus au monde maintenant, plus même que M. de Cordouan, car il se sentait lié à lui pour toute la vie, car il se disait sans cesse, à chaque minute, à chaque seconde, et c'était là son supplice de tous jours, son remords éternel, — il se disait qu'un mot de cet homme pouvait le perdre, le jeter dans cette honte, dans cette horreur que produirait la divulgation de son crime, de son infamie.

S'il pouvait s'en débarrasser ? Mais comment ?

Il n'avait pas revu cet homme depuis le jour où nous les avons vus ensemble le lendemain du crime.

Il ne savait pas ce qu'il avait fait depuis, ce qu'il était devenu.

A l'audience, il lui avait fait monter au front des poussées de sueur froide à chaque réponse qu'il avait faite.

Et, en pensant à cela, l'esprit plein d'angoisses, le gredin machonnait, à travers les rues encore éclairées, le cigare qu'il avait ral-

lumé en sortant de l'hôtel de Millanges.

Mais nous allons le laisser à ses appréhensions, à ses terreurs, et revenir pour l'instant près d'Ariane et de son père.

Fidèle à la recommandation de l'ancien magistrat, la jeune fille ne s'était pas couchée.

Elle attendait dans sa chambre, encore toute frémissante de l'émotion qu'elle avait eue, toute secouée de l'exaltation qui s'était emparée d'elle en présence d'Henri Soulac et dont elle n'avait pu se rendre maîtresse.

Au risque de mettre les pieds dans le plat, comme on dit vulgairement, de tout compromettre.

En entendant rentrer sa maîtresse, Louise était accourue pour l'aider à se déshabiller, mais la jeune fille l'avait renvoyée. Elle voulait être seule, pour se préparer à l'assaut qu'elle allait subir, car elle prévoyait bien ce que son père pouvait avoir à lui dire.

Elle avait dénoué ses cheveux, enlevé sa robe, mis un peignoir, et, pour attendre plus patiemment, pour endormir un moment les pensées qui l'assaillaient, elle avait pris un livre ; mais ses yeux seuls suivaient les lettres, les lignes... Elle n'en comprenait pas le sens.

Elle désirait et elle redoutait l'entrevue qu'elle allait avoir, car elle sentait bien que, cette fois, c'était son avenir, son amour qui allait se jouer là.

Le temps lui paraissait d'une longueur désespérante, les heures interminables.

De temps à autre, à travers les pièces, des éclats de voix, partant du fumoir, parvenaient

jusqu'à elle, des éclats de voix indistincts, dont elle ne pouvait pas deviner le sens.

Vers dix heures enfin, elle entendit une porte s'ouvrir, la porte du fumoir, le bruit des voix sembla plus rapproché, des pas résonnèrent dans les couloirs.

C'était Henri Soulac qui s'en allait.

La lourde porte d'entrée se ferma avec un bruit sourd.

Et au même instant, on frappa chez elle... Elle courut ouvrir. C'était son père...

VII

Jamais M. de Millanges, avec son visage glabre de magistrat, son visage refroidi encore par de courts favoris blancs qui avaient l'air de touffes de neige, jamais, disons-nous, M. de Millanges n'avait paru à sa fille si grave, si solennel, si effrayant même, pour ainsi dire, il y avait en lui plus encore peut-être du juge impitoyable qui va rendre un arrêt que du père irrité qui va sermonner une enfant indigne. Ariane frissonna. Elle tremblait d'avance et elle n'osa pas lever les yeux vers lui.

L'ancien magistrat prit une chaise, mais au lieu de s'y asseoir il la tint devant lui et s'appuya sur le dossier comme sur une sorte de tribune.

Dans cette attitude, il dit gravement à sa fille qui était restée debout :

— Depuis que tu existes, Ariane, tu ne m'avais donné que des satisfactions et que des joies.

(A suivre.)

# L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

## PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

XVI

RUBRIQUES SCÉLÉRATES

Depuis huit jours encore, je surveille la Benjamme. elle n'a pas quitté la maison. Elle n'est pas allée une seule fois chez son amie. C'est la mère qui d'après mon conseil l'y a envoyée ce matin. Il faut qu'elle soit persuadée que nous ne nous défions pas d'elle.

Quand elle-même cessera de se défier à son tour, on verra. Il y a toujours des moyens d'arracher aux gens leur secret. La patience est un foret qui débouche toutes les bouteilles. Pour ce qui est de nous dénoncer. Florence ne nous dénoncera pas. Si elle avait voulu, ce serait déjà fait. Elle ne nous a pas en haute estime, c'est clair, ni en grande tendresse non plus ; mais nous sommes sa famille : C'est une fille qui a des scrupules, des principes et de la religion. Elle se taira j'en réponds. Et puis, avec le temps, on s'assurera de son silence.

Nous sommes tous mortels. Il y a la maladie, les accidents, l'imprévu, — un tas d'histoires..

La petite sœur ne paraît pas bien forte de la poitrine. Elle tousse beaucoup quelquefois. Je penche à croire qu'il conviendrait de lui faire prendre des tisanes...

— Des tisanes que je sucrerai moi-même, fit Marianne en clignant de l'œil.

Autour de la table les figures n'exprimaient plus déjà l'épouvante, mais l'étonnement que cause à un public d'amateurs un tour de passe-passe habilement exécuté. Tout le monde avait compris à demi-mot.

Joseph continua avec bonhomie :

Je vous répète, attendons. L'automne comme beaucoup de jeunes filles. Attendons l'automne et le hasard. Ce qui me taquine, pour le moment, ce n'est pas Florence, ni l'enfant du colporteur : c'est...

— C'est ?... interrogea-t-on avec curiosité.

— C'est le retour de Philippe Hattier.

L'ainé des Arnould regarda sournoisement ses deux cadets :

— D'abord j'imagine que sa présence va furieusement nous gêner dans vos projets sur la Denise. Moi, elle ne m'offusque en rien. Mes intentions sont pures. Qu'est-ce que je rêve en effet ? Une jolie ménagère pour me bourrer ma pipe et recevoir, le dimanche, l'étréne de ma barbe...

— Tu ne la tiens pas encore, grommela François.

— Oui, qui vivra verra ajouta Sébastien.

— C'est tout vu, répliqua Joseph paisiblement. Vous êtes deux garçons d'esprit. J'ai

confiance que nous nous entendrons plus tard. Pour l'instant, Philippe n'est pas revenu dans le pays pour des prunes... A l'hôtel de Poste, de Charmes, où je les écoutais en feignant de sommeiller, sur le banc au-dessous de la fenêtre, le lieutenant a renoué connaissance avec le ci-devant marquis ; et ils ont dévidé ensemble un peloton de protestations d'amitié long comme du château au pavillon du garde... Les Hattier ont été de tout temps dévoués à leurs maîtres... Le fils de l'ex-chamboran voudra savoir ce qu'est devenu celui de ses anciens seigneurs, — et une fois sur la piste, gare ! Il marchera droit son chemin comme le sanglier dans le fourré. S'il fonce sur nous, prenons garde !...

— Il suffit d'un coup de fusil pour abattre le sanglier, murmura Agnès Chassard.

— J'y avait pensé, la maman. Mais une arme fait du bruit. Et puis j'ai besoin du gendarme, — ne fut-ce que pour lui demander sa sœur en mariage...

Sébastien et François martelèrent la table du poing. Joseph répondit à ce mouvement :

— Que voulez-vous ? C'est mon dada. Le château ne peut pas rester sans châtelaine.

Il frappa sur l'ongle de son pouce le fourneau de sa pipe éteinte, pour faire tomber la cendre :

Et puis encore voyez-vous, en y réfléchissant mûrement, je me suis convaincu de cette vérité : que le lieutenant a trop la mine d'un brave garçon pour avoir dans l'esprit les fines-ses nécessaires au succès de son entreprise... Il s'agit de l'endormir avant qu'il parte en

guerre. Pour cela, fiez-vous à moi. Je me charge de la chose.

— Tout seul ? questionna Marianne.

— Tout seul. Vous me gênez. Est-ce convenu ?

La grande fille regarda sa mère et ses deux frères. Ensuite elle déclara d'un ton décidé :

— Ça sera convenu quand tu nous auras montré de quoi il retourne. Si tu perds, nous payons comme toi. Par ainsi nous avons le droit de voir l'atout.

— Oui certes, appuyèrent François et Sébastien.

Agnès Chassard hocha le front d'une manière approbative.

— Les enfants ont raison, fit-elle.

Joseph Arnould posa sa pipe sur la table.

— Approchez-vous alors, dit-il. Pour entendre ce que je vais vous expliquer, il faut que nos têtes à tous soient dans le même bonnet.

Chacun mit les coudes sur la nappe. L'auditoire était tout oreilles. L'explication dura un gros quart d'heure. L'orateur conclut en ces termes.

— Quand je me mêle de quelque chose, ce n'est pas pour éplucher des noix. Je réponds de la réussite. Après quoi nous pourrions vaquer tranquillement à nos petites affaires de famille. Moi d'abord, je prétends m'occuper de ma noce...

Les deux cadets poussèrent un sourd rugissement.

— Et du partage aussi, n'est-ce pas ? interrogea la virago.

(A suivre).

## ANNUAIRE OFFICIEL

L'Annuaire officiel du département du Lot, vient de paraître.

Cet Annuaire devant servir de document officiel, les renseignements ont été puisés aux meilleures sources avec l'attention la plus scrupuleuse, et les changements ou corrections faits avec le soin le plus minutieux.

Paraissant toutes les années vers la fin de décembre, ce n'est que dans cet Annuaire officiel, qu'on peut trouver tous les changements, toutes les nominations survenus en dernier lieu.

Enfin, nous recommandons à tous ceux qui sont soucieux de connaître l'histoire de notre Quercy, la dernière partie de cet annuaire intitulée « Un mémoire sur les justices royales établies dans la généralité de Montauban. » Extrait des archives du Lot, par M. L. Combarieu, archiviste honoraire.

Comme toujours, M. Combarieu a composé une œuvre véritablement originale, grâce au soin et à l'intelligence qu'il a apportés à l'examen des archives communales et départementales.

On peut se procurer cet Annuaire à l'imprimerie du Journal du Lot.

Prix de l'exemplaire, 2 francs

## BIBLIOGRAPHIE

Il vient de paraître une très intéressante Notice sur notre département.

Cette nouveauté faite spécialement pour être jointe gratuitement à un Texte-Atlas destiné aux Ecoles peut être néanmoins achetée par le gros public.

L'auteur, M. Escande, directeur de l'Ecole annexe à l'Ecole normale de Cahors, n'a rien négligé ; son travail est d'une rigoureuse exactitude. Une très jolie carte en couleurs est encadrée dans un texte qui se lit avec la plus grande facilité. Prix : 0 fr. 50 (GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, Paris.)

### Lectures pour Tous

Donner chaque mois des articles toujours variés, toujours pleins d'intérêt, Voyages, Nouvelles, Romans, Curiosités scientifiques, Comédies, tel est le tour de force que continuent à réaliser en leurs 96 pages illustrées de 110 gravures inédites les Lectures pour Tous, dont le 5<sup>e</sup> numéro vient d'être mis en vente.

En voici le sommaire : *Le prince de Bismarck*, par M. Talmeyr ; *Voyage d'un Anglais aux Régions intermédiaires*, Exploration de M. Savage Landor à travers le Thibet Inconnu ; *Pêcheur d'Islande* par A. Le Braz ; *Alise*, Roman, par J. Lermina ; *L'Avenir du Blé*. Le Monde périra-t-il par la Famine ? *La Photographie est-elle un Art ?* ; *L'Assassin* (fin), Comédie d'E. About ; *Enfant perdu*, Nouvelle, par A. Bailly.

Les Lectures pour tous, dont le prix est si modique, 50 centimes seulement, constituent la véritable Revue de famille.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Étranger, 9 fr.

## LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 février 1899.

V<sup>SSO</sup> Nacla : Chronique. — Charles Pitou : L'oiseau céleste. — Daniel Lesueur : Comédienne (suite). — Claire Vautier : Inutile (suite). — Constant Améro : Blanche-Neige (suite). — Pierre Maël : Les Naufrageurs (suite). — P. Vigné d'Octon : Cœur de Savant (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2185 du 11 Février 1899.

GRAVURES. — Bulgarie : Sofia : La foule massée devant le château à l'annonce de la mort de la Princesse Marie-Louise.

Départements : Eure : Capture des eaux de l'Avre : Carte du cours de l'Avre et des sources. — Source d'Erigny avant et après le captage. — Les divers microbes.

Beaux-Arts : Le duc de Chartres à Jemmapes, tableau de M. A. F. le Dru.

Portraits : Le duc de Vemerland, Régent de Suède et Norvège. — Les généraux Ferron et Bassot. — Le prince de Siam. — M. Gormon. — Le grand Rabbin.

Portraits : (Nécrologie) : Le comte de Capri vi. — Le Prince héritier de Saxe-Cobourg-Gotha. — M. Edmond Mame, éditeur. — Le comte de Chambrun.

Paris : La dernière exécution capitale publique : Le montage des bois de justice. — L'œil du maître. — L'essai du couteau.

Paris qui s'en va : Ancien Hôtel Larocheffoucauld, rue Cambon : Le dôme de l'Eglise de l'Assomption. — Façade de l'Hôtel, sur la cour.

Italie : Naples : Le Carnaval : Consultation du médecin Ciccio dans un « vicolo ».

Algérie : Arrivée à Alger de l'« Engène-Pé-reire ».

TEXTE. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boissard. — Variétés : Les Carnavals originaux, par L'o Claretie. — Les eaux de l'Avre, par L. de Montarlot. — Paris qui s'en va, par G. Lenôtre. — Le montage de la guillotine ; La Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Velocipédie, Récréations, Courrier des Théâtres, Bibliographie, etc.

Nouvelles illustrées : Marguerite, par M. Lérignac, illustrations de Tofani.

Le numéro : 50 centimes.

SAINT-NICOLAS. — 20<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 11. — 9 février 1899.

Le marchand de Marrons (Tante Nicole). — Février, poésie (C. Vautel). — La Troupe de Don Galaor (Eud. Dupuis). — Filles de Napoléon (Cap. Danrit). — Le petit lapin d'Ambleteuse (Noemi Balleyguier). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par J. Geoffroy, Clément Vautel, A. Birch, Paul de Sément, Bren d'Amour, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

## CHÊNES TRUFFIERS

A vendre chènes truffiers d'une espèce excellente et certaine.

S'adresser à M. Salgues, au moulin du Périé, à Cahors.

## J. VALDIGUÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTERABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vignettes photographiques en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc, Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguè, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable. et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

MAISON

## LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Des employés des premières maisons y sont constamment attachés et on peut être assuré d'y trouver toujours un service irréprochable. Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

M. LOUBEYRE vient de créer une étuve modèle, adoptée par les Hôpitaux de Paris, agencée de façon à assurer la désinfection complète de tous les instruments de coiffeurs et autres. Cette étuve, qui va fonctionner dans son Salon, est appelée à devenir, à bref délai, le complément indispensable de toutes les Maisons de premier ordre en France et dans le monde entier.

### LOTION ANTISEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Un Prix-Courant est tenu à la disposition des clients pour tous les articles de Parfumerie des premières Maisons de France et de l'étranger.

## LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE

à Cahors :

Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

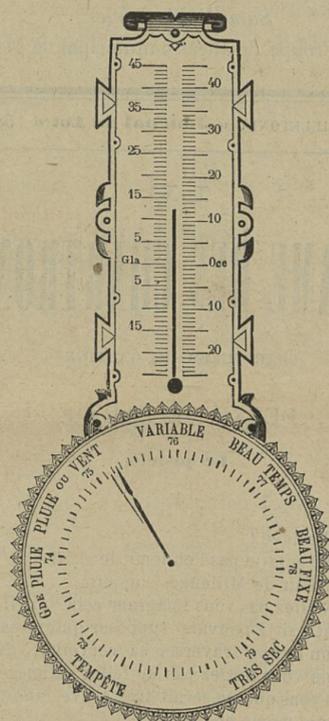
## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1899

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les samedi gras, dimanche, lundi et mardi gras (11, 12, 13, et 14 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (15 février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 15 février.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 5.6  
Id. maxima de la veille : 14.5  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.